Nations Unies S/PV.6881



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6881e séance

Vendredi 7 décembre 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Loulichki	(Maroc)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Sun Xiaobo
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

12-63346 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés présentés par les présidents sortants des organes subsidiaires du Conseil de sécurité dans l’ordre chronologique d’adoption des résolutions pertinentes : M. Hardeep Sigh Puri, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) concernant la Somalie et l’Érythrée; M. Peter Wittig, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées et Président du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé; M. Néstor Osorio, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et Président du Comité du Conseil de sécurité crée par la résolution 1737 (2006); M. José Filipe Moraes Cabral, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), Président du Comité du Conseil de sécurité crée par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure; M. Baso Sangqu, Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Je donne maintenant la parole à M. Harddep Singh Puri.

M. Hardeep Singh Puri (*parle en anglais*) : Le Comité du Conseil de sécurité crée par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) est le plus ancien Comité des sanctions parmi les organes subsidiaires du Conseil, puisqu’il existe depuis plus de deux décennies. Le Comité des sanctions est unique en cela que son mandat couvre deux pays de la Corne de l’Afrique, à savoir la Somalie et l’Érythrée. La résolution 751 (1992) a imposé un embargo sur les armes à la Somalie et créé un Comité des sanctions pour surveiller son application.

Le mandat du Comité a depuis été élargi par la résolution 1844 (2008) pour inclure de nouvelles dispositions relatives à l’embargo sur les armes, au gel des avoirs et à l’interdiction de voyager. En 2010, le Comité a été chargé par la résolution 1916 (2010) de surveiller l’application des dispositions liées à la fourniture de l’aide humanitaire à la Somalie. La résolution 2036 (2012) a aussi imposé des mesures pour empêcher l’exportation de charbon de bois de Somalie et chargé le Comité de surveiller son application.

S’agissant de l’Érythrée, le Comité est chargé de surveiller l’application des mesures ciblées imposées par la résolution 1907 (2009). Le mandat a été élargi pour inclure de nouvelles dispositions au titre de la résolution 2023 (2011). Compte tenu de cela, le travail du Comité est complexe eu égard au mandat et à la sensibilité politique.

Au cours des deux années de ma présidence, le Comité des sanctions s’est acquitté de son mandat avec l’entière coopération des membres du Conseil, mais il continue d’être confronté à de sérieux défis dans l’application des régimes de sanctions, tant au Soudan qu’en Érythrée, des problèmes tels que les violations techniques de l’embargo sur les armes, les objections soulevées par les partenaires humanitaires vis-à-vis des exigences de rapport, le fonctionnement du Groupe de contrôle et, dans certains cas, la non-coopération d’États Membres avec le Groupe de contrôle.

Au vu de ces problèmes, je me suis efforcé, en toute sincérité, de promouvoir la transparence et l’équité dans le processus de prise de décisions du Comité. Je me suis réuni régulièrement avec le Représentant spécial pour la Somalie, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les représentants du Programme alimentaire mondial et de l’UNICEF. J’ai également encouragé la Somalie, l’Érythrée et les États membres intéressés de l’Autorité intergouvernementale pour le développement à participer aux réunions du Comité, à établir des contacts avec ses membres et à exprimer leurs points de vue sur le contrôle du régime de sanctions. Mon objectif a toujours été de forger un consensus dans la plus grande transparence.

En 2011 et cette année également, le Comité des sanctions a invité la Somalie et l’Érythrée à entrer immédiatement en contact avec lui immédiatement après la soumission des rapports finaux du Groupe de contrôle. J’ai également encouragé le Comité à avoir des débats francs et ouverts sur les rapports et les recommandations du Groupe de contrôle. J’ai eu plusieurs réunions avec les

États Membres, y compris les Représentants permanents de la Somalie et de l'Érythrée. Au cours de ces réunions, j'ai insisté sur la mise en œuvre du régime de sanctions et sur la coopération avec le Comité des sanctions.

Au cours de ces deux dernières années, le Comité a tenu 18 séries de consultations; il a approuvé 25 demandes de dérogation à l'embargo sur les armes, conformément au paragraphe 3 de la résolution 1356 (2001), et 26 demandes de dérogation à l'embargo sur les armes, conformément au paragraphe 11 b) de la résolution 1772 (2007). Il a approuvé deux dérogations à l'interdiction de voyager pour la même personne en 2012. Je me dois aussi de dire ici que le travail du Comité a augmenté de manière exponentielle par rapport aux deux années qui ont précédé ma présidence.

Au cours des deux dernières années, des progrès remarquables ont été réalisés dans le processus de stabilisation de la situation politique, sécuritaire et humanitaire en Somalie. Cela a créé des conditions historiques dont il faut tirer profit pour rétablir une paix, une sécurité et une stabilité complètes en Somalie. De plus, la situation politique et sécuritaire générale dans la Corne de l'Afrique continue de s'améliorer grâce à un climat croissant de coopération et de réconciliation entre les États Membres.

Dans ce contexte, le prochain Président du Comité des sanctions pour la Somalie et l'Érythrée devra poursuivre l'engagement du Comité, non seulement en Somalie et en Érythrée, mais également dans d'autres États de la région. À court terme, le Comité devra se prononcer sur la grande quantité de charbon trouvé à Kismayo et dans les zones avoisinantes. Je vais bientôt tenir une réunion du Comité des sanctions pour examiner cette question avec le Groupe de contrôle.

Je suis d'avis que les sanctions devraient être une mesure de dernier ressort du Conseil de sécurité, et qu'elles doivent respecter intégralement les dispositions inscrites dans la Charte des Nations Unies. Les régimes de sanctions du Conseil de sécurité ne doivent pas être une fin en soi, mais des instruments de promotion et de maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Dans le cadre de leur mise en œuvre, les régimes de sanctions doivent veiller à avoir les effets escomptés et à ne pas exacerber les souffrances de la population. C'est pourquoi il faut constamment surveiller ces régimes, ajuster les mesures à l'objectif visé et s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain dans les pays concernés.

Compte tenu de l'évolution de la situation en Somalie ces deux dernières années, je crois que le moment est venu pour le Conseil de revoir les régimes de sanctions dans la Corne de l'Afrique en tenant compte des vues des États de la région et de l'Union africaine.

Enfin, en mon nom personnel et au nom de ma délégation, je tiens à remercier très sincèrement tous mes collègues du Conseil de sécurité de m'avoir fait confiance en me confiant la présidence du Comité des sanctions pour la Somalie et l'Érythrée ces deux dernières années. Je remercie également tous les membres du Comité, ses experts et le Secrétariat pour leur aide précieuse, en particulier le Secrétaire du Comité et son équipe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Puri pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Wittig.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Ces deux dernières années, l'Allemagne a eu l'honneur de présider le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, le Comité faisant suite à la résolution 1988 (2011) et le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Une des priorités de l'Allemagne lorsqu'elle siégeait au Conseil était de faire avancer les travaux de ces organes. La lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme sont des éléments essentiels de notre politique étrangère. Je me félicite donc de l'occasion qui m'est donnée de faire part au Conseil de sécurité de quelques observations personnelles.

S'agissant du régime de sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, je voudrais signaler trois des problèmes auxquels nous avons été confrontés. Premièrement, nous avons dû faire en sorte que le régime soit plus réactif à la nature changeante de la menace terroriste. Deuxièmement, nous avons dû veiller à ce que le régime de sanctions continue de servir son objectif politique. Troisièmement, nous avons dû veiller à ce que le régime de sanctions continue d'être respecté par tous.

Ces défis ne pouvaient être relevés que grâce aux efforts déterminés et unifiés des membres du Conseil. Notre tâche consistait à forger un consensus au sein du Comité en vue de décider des réformes nécessaires. Ces efforts ont abouti en juin 2011 à l'adoption par le Conseil des résolutions 1988 (2011) et 1989 (2011) qui ont défini de nouvelles normes dans les politiques de sanctions des Nations Unies.

La résolution 1988 (2011) a fait la distinction entre le régime de sanctions contre les Taliban et l'ancien régime de sanctions contre Al-Qaida et les Taliban. Cette mesure a rendu cet instrument plus souple et plus réactif, ce qui est d'une grande importance pour le processus politique en Afghanistan. Il est encourageant de constater que l'Afghanistan cherche à jouer un rôle encore plus actif dans les travaux du Comité et a fait des propositions pour rayer des listes des individus réconciliés.

La résolution 1989 (2011) a considérablement renforcé le rôle du Médiateur pour le régime de sanctions contre Al-Qaida, ce qui a permis d'introduire un élément fort nécessaire de procédure régulière essentiel au respect universel du régime de sanctions.

Il est temps de consolider les progrès réalisés et de continuer sur cette voie. L'Allemagne, de concert avec ses partenaires du groupe d'États partageant les mêmes idées sur des sanctions ciblées, a fait des propositions concrètes en vue de l'application d'une procédure régulière dans les régimes de sanctions. Nous pensons notamment que le Conseil devrait envisager d'élargir le mandat du Médiateur aux autres régimes de sanctions. Nous sommes convaincus que tous les membres du Conseil doivent veiller au respect universel des instruments politiques du Conseil, notamment les régimes de sanctions. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt un débat au Conseil sur nos propositions.

S'agissant du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé, je voudrais d'abord dire quelques mots sur la situation en République démocratique du Congo, car c'est un sujet qui nous préoccupe. Le mois dernier, plus d'enfants ont été tués dans l'est de la République démocratique du Congo en raison des combats que pendant toute l'année précédente. En 2012, le nombre d'enfants tués ou mutilés par les parties au conflit a presque triplé par rapport aux quatre années précédentes. Selon certaines estimations, jusqu'à 200 000 enfants souffriraient dans ce conflit. Le Mouvement du 23 mars (M23) aurait recruté de force au moins 300 enfants soldats. D'autres groupes armés auraient également accru le recrutement d'enfants. Selon des témoignages terrifiants d'enfants eux-mêmes, des commandants du M23 auraient tué dans leurs propres rangs des enfants soldats qui tentaient de fuir.

La situation en République démocratique du Congo rappelle de manière tragique que les civils – en particulier les femmes et les enfants – continuent de souffrir le plus de la guerre et du conflit, ce qui force la communauté internationale à agir. Le Conseil de sécurité a des pouvoirs – et des responsabilités – exceptionnels pour protéger les enfants dans les conflits. L'Allemagne est convaincue que le Conseil doit utiliser ces pouvoirs pour le bien des enfants touchés et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Dans cet esprit, ma délégation s'est concentrée sur trois tâches au sein du Groupe de travail. Premièrement, nous avons œuvré sans relâche pour réduire considérablement le délai entre les rapports du Secrétaire général et les conclusions et recommandations respectives du Groupe de travail. Nous sommes reconnaissants aux membres du Conseil de leur coopération dans cette entreprise de longue haleine qui exige beaucoup de travail.

Deuxièmement, nous avons l'intention de renforcer le mécanisme de protection existant. Nous nous félicitons que le Conseil ait adopté la résolution 1998 (2011) en juillet 2011, sous la présidence allemande. Cette résolution a été un nouveau moyen de garantir que les groupes armés qui attaquent des écoles et des hôpitaux, et les personnes qui leur sont associées, soient mentionnés par le Secrétaire général dans son rapport annuel. Nous nous félicitons aussi de l'adoption en septembre de la résolution 2068 (2012) du Conseil, toujours sous notre présidence, concernant les moyens d'accroître la pression sur ceux qui persistent à commettre de tels actes et de mieux faire respecter le principe de responsabilité effective. En outre, le Secrétaire général a désormais un mandat à durée indéterminée pour présenter des rapports annuels au Conseil. Je tiens à souligner que ses rapports, et les situations qui y sont énumérées, sont des outils très utiles et efficaces pour protéger les enfants. Ils font partie intégrante du dispositif juridique international de protection des enfants en temps de guerre.

Troisièmement, nous avons fait en sorte que la question de la protection des enfants bénéficie d'une priorité élevée dans tous les mandats de maintien de la paix et les comités des sanctions. La plupart des régimes de sanctions pertinents contiennent maintenant des dispositions visant à ce que ceux qui violent les droits des enfants en situation de conflit armé répondent de leurs actes.

Le Conseil de sécurité peut être fier des mécanismes novateurs et efficaces mis en place pour assurer la protection des enfants en période de conflit armé. Nous appelons toutefois ses membres à rester vigilants et à veiller à ce que ces mécanismes ne soient pas affaiblis. Les membres doivent en fait chercher à apporter d'autres améliorations. Nous sommes convaincus que le Conseil devrait rapidement donner

suite à la résolution 2068 (2012) et débattre de ce qui peut être fait pour renforcer la protection des enfants et demander en particulier des comptes aux auteurs de violations.

Nous pensons que des mesures concrètes pourraient déjà être prises par le Groupe de travail. Il devrait mieux tirer parti de l'ensemble de moyens à sa disposition en publiant des déclarations à la presse sur les situations préoccupantes dont il n'est pas rendu compte durant le cycle de présentation des rapports. Jusqu'à présent, il existe une certaine réticence à utiliser cet outil. Je recommande d'examiner à nouveau cette question car le Groupe de travail doit être en mesure de réagir rapidement en cas de violations massives des droits des enfants en période de conflit armé. Ce que l'on appelle la note horizontale, le document informel par lequel l'UNICEF informe le Groupe de travail de situations actuelles sur le terrain, est une source d'information parfaite en la matière.

Il faudrait que la Représentante spéciale du Secrétaire général continue à présenter des exposés au Groupe de travail, tels ceux que nous avons entendus sur la Côte d'Ivoire, la Syrie, la Libye, le Mali et la République démocratique du Congo. Ces exposés sont non seulement une source d'informations précieuses mais donnent aussi une bonne idée de l'engagement des membres du Conseil. Le Groupe de travail devrait également envisager des possibilités d'accroître le nombre de visites dans les pays. Nous avons effectué avec succès une visite extrêmement utile en Afghanistan en 2011 qui s'inscrivait aussi dans le cadre de la préparation de la résolution 1988 (2011). Nous sommes certains que de telles visites peuvent sensiblement compléter le travail réalisé par le personnel des Nations Unies sur le terrain.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour saluer le formidable travail réalisé par la Représentante spéciale du Secrétaire général et son Bureau ainsi que par nos missions de maintien de la paix et l'UNICEF. Je les remercie de leur engagement. Ils sont les véritables pièces maîtresses du mécanisme de protection des enfants en situation de conflit armé mis en place par l'ONU.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Wittig de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Moraes Cabral.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de lui faire part de mes vues sur le travail réalisé par les trois organes subsidiaires que j'ai l'honneur de présider pour la durée du mandat de mon pays au Conseil et de l'évaluation que j'en ai faite, et de faire preuve d'indulgence à mon égard. S'agissant des régimes de sanctions en général, je ferai observer, comme les orateurs qui m'ont précédé, que les sanctions ne sont à l'évidence pas une fin en soi et qu'elles servent un objectif politique. Elles ne devraient pas aggraver les souffrances des populations et devraient faire l'objet d'un examen régulier. Nous sommes également favorables à l'extension du mandat de Médiateur à tous les régimes de sanctions.

J'aborderai tout d'abord les activités menées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) au cours des deux dernières années. En tant que Président, j'ai toujours travaillé en m'appuyant sur des échanges constants et ouverts avec tous les membres en vue de recueillir un consensus sur la mise en œuvre du mandat de ce Comité. Il n'est pas toujours facile d'obtenir un consensus; néanmoins, parvenir à un tel accord est de fait le seul moyen de faire de solides progrès dans le cadre d'un comité des sanctions. C'est pourquoi nous avons surtout concentré nos efforts sur le compromis et le règlement d'éventuels désaccords au moment de nous attaquer aux problèmes qui se présentaient.

Deuxièmement, malgré la complexité des problèmes et des difficultés rencontrés, le Comité 1718 a montré qu'il était dans l'ensemble en mesure de faire face avec efficacité aux situations dont il a été saisi durant notre mandat. Cette année, comme l'a demandé le Conseil, le Comité a désigné des entités et articles supplémentaires et mis à jour les listes de personnes, d'entités et d'articles liés aux programmes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée. Le plan de travail annuel a également été actualisé, pour donner au Comité une vision globale et claire de sa tâche fondée sur l'application des sanctions, les enquêtes, la sensibilisation, le dialogue, l'assistance et la coopération. C'est dans ce contexte que je tiens à saluer l'excellent travail et l'aide précieuse que le Comité 1718 n'a cessé d'obtenir de la part du Groupe d'experts.

Un autre point selon moi très important est que le Comité a dans une certaine mesure réussi à faire converger les vues, ce qui nous a permis de nous mettre d'accord sur certains principes importants :

premièrement, la prise de conscience générale que les notices d'aide à l'application des résolutions sont un outil important et utile qui donne des orientations aux États Membres sur un certain nombre de questions techniques et pratiques; deuxièmement, la nécessité de procéder à un examen régulier des paramètres concrets du régime de sanctions; et, troisièmement, le fait qu'il est important de tirer parti des synergies existantes, de manière informelle et très concrète, entre les différents comités et groupes d'experts.

Enfin, le Comité ne doit pas relâcher ses efforts pour assurer une meilleure application des sanctions , et j'espère très sincèrement que le prochain Président du Comité bénéficiera également de la coopération et de l'appui constructif que j'ai obtenus au cours des deux dernières années pour faciliter la mise en œuvre du mandat important confié par le Conseil.

S'agissant maintenant du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, que je préside depuis sa création en février 2011, la première observation que je voudrais faire est que le régime de sanctions dont il surveille l'application est probablement celui qui a évolué le plus rapidement ces dernières années par rapport à d'autres régimes similaires de l'ONU. La caractéristique principale de ce Comité a été assurément la nécessité de s'adapter avec efficacité aux changements rapides survenus dans le contexte politique en Libye, ce qui s'est traduit par une charge de travail très lourde dans un ensemble varié de domaines en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

À titre de simple illustration, je voudrais signaler qu'en l'espace de 21 mois, le Comité a reçu 362 communications officielles et publié 568 lettres ou notes ainsi qu'un nombre non négligeable d'additifs, portant à plus de 1 500 le nombre total de communications officielles. Durant la même période, le Conseil a adopté six résolutions sur la question, et le Comité a donc dû modifier et adapter le régime de sanctions à diverses reprises.

Ma deuxième observation est la suivante: bien que l'objectif principal des sanctions ait été au départ de prévenir d'autres attaques contre la population civile en Libye et de veiller à ce que les anciens dirigeants du régime n'aient pas accès aux avoirs se trouvant en dehors de la Libye, ces mesures ont par la suite été modifiées pour être adaptées à l'évolution de la situation sur le terrain, appuyer le processus de transition et de reconstruction conduit par les Libyens et garantir la sécurité régionale. Le Comité a joué un rôle important dans ce processus de transition en s'adaptant constamment aux nouveaux problèmes et en répondant aux besoins, conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil.

Concernant en particulier le gel des avoirs, le Comité a joué un rôle spécifique en répondant rapidement à ces besoins et en trouvant des moyens de faire en sorte que les fonds soient mis à la disposition du peuple libyen plus rapidement et plus facilement. Je me permettrai de faire deux observations, basées sur notre expérience, qui pourraient donner des indications utiles pour l'avenir. Premièrement, les résolutions établissant des régimes de sanctions ne peuvent pas ne pas tenir compte des conséquences humanitaires de ces sanctions et il faudrait donc envisager de prévoir très tôt des dérogations pour raisons humanitaires afin de venir en aide aux populations touchées par le gel d'avoirs et de fonds nationaux.

Deuxièmement, ces résolutions devraient indiquer clairement si les filiales des entités inscrites sur la liste font l'objet ou non de sanctions. Je pense qu'apporter rapidement ces précisions sera très utile à une mise en œuvre plus efficace du gel des avoirs, tout en contribuant, dans le même temps, à éviter des conséquences fortuites sur les populations et les États tiers les plus touchés.

À l'heure actuelle, le gel des avoirs ne concerne que les deux entités qui restent sur la liste : l'Autorité libyenne d'investissement et la Libyan Africa Investment Portfolio. Je crois comprendre que dès que les autorités libyennes considéreront que le moment est venu, le Conseil ou le Comité envisagera de radier ces entités de la liste et veillera à ce que les avoirs en question soient mis à la disposition du peuple libyen qui pourra ainsi en bénéficier.

S'agissant de l'embargo sur les armes et de la prolifération des armes libyennes et des matériels connexes dans la région, nous devons reconnaître que cette question continue de poser de graves problèmes au Comité. Il est indispensable que les États continuent de coopérer avec le Comité, épaulé par le Groupe d'experts qui lui apporte une aide inestimable, afin de surmonter ces difficultés. À cet égard, il est capital de poursuivre et de renforcer la bonne pratique mise en place consistant à rassembler les efforts et les contributions des différents organes des Nations Unies – le Groupe d'experts, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Organisation de l'aviation civile internationale et le Bureau des affaires de désarmement – afin de recenser systématiquement

les problèmes posés par la prolifération des armes et des matériels militaires en provenance de Libye dans la région et d'y répondre.

Enfin, la complexité de ce régime de sanctions et l'évolution rapide de son cadre normatif sont telles qu'il faut fournir un effort important pour aider les délégations auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons fait de notre mieux pour fournir des informations et de possibles orientations à nos collègues de nombreuses délégations qui sont venus nous voir avec des questions au sujet de l'application du régime. Nous considérons que cela fait partie des efforts de transparence, transparence dont nous sommes de fervents défenseurs. Mais nous pensons aussi que cela est très utile à l'efficacité d'ensemble des régimes de sanctions. Je tiens naturellement à souligner ici le rôle joué par le Service du secrétariat des organes subsidiaires et à le remercier, ainsi que le Groupe d'experts, de leur aide fort précieuse. Ils ont vraiment été indispensables à notre travail. Enfin et surtout, je tiens à remercier tous les membres du Comité de leur participation constructive, de leur esprit de coopération et de leur créativité qui ont été déterminants pour aider le Comité à répondre aux demandes nombreuses et complexes qui lui ont été adressées. Sans cela, il nous aurait été impossible de mener à bien une tâche aussi ardue et importante.

Je vais maintenant passer au Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure que j'ai eu l'honneur et le plaisir de présider depuis janvier. Présider un groupe de travail, plus qu'aider à forger le consensus, c'est avant tout s'efforcer d'élaborer un programme de travail en essayant de guider les efforts déployés par ses membres pour atteindre les grands objectifs communs au sein du groupe de travail en question.

Le cas du Groupe de travail sur les méthodes de travail est singulier car les membres du Conseil peuvent y faire part de leurs vues sur les façons d'améliorer les méthodes de travail du Conseil et ont ainsi l'occasion d'influencer la façon dont le Conseil s'acquittera de ses travaux à l'avenir. Il n'est jamais facile d'échapper à la routine, qui est toujours plus confortable que le changement. Il est donc difficile de susciter l'intérêt autour de nouvelles mesures, de discuter de leur utilité et de leur faisabilité et de les adopter. Et il est encore plus difficile, en fin de compte, de persuader tous les acteurs de la nécessité du changement. Je dois dire que mon expérience a été très positive. J'ai pu compter sur la participation active de tous les membres au cours des nombreuses discussions que nous avons eues durant l'année au rythme d'une, parfois deux, réunions par mois.

Si l'on veut améliorer les méthodes de travail, il faut commencer par améliorer la façon dont le Conseil fonctionne en interne. Une grande partie du travail du Conseil a lieu pendant les consultations. Même si le Conseil s'est efforcé de se réunir plus souvent en séances publiques, les consultations sont de fait utiles pour l'aider à préparer ses décisions. Toutefois, les questions liées à la transparence et à l'ouverture restent importantes pour les membres. Nous avons travaillé à cette question pendant la première partie de l'année.

À la suite de consultations organisées par le Conseil en mars, pendant la présidence du Royaume-Uni, une discussion a eu lieu sur les mesures supplémentaires à prendre pour rationaliser les processus d'échanges, mieux planifier les travaux et mieux utiliser les services de conférence. Ces questions ont été examinées plus avant au sein du Groupe de travail et ont été résumées dans la note du Président de juin dernier (S/2012/402). L'idée directrice est d'insister sur le caractère informel des consultations, de mieux organiser les ressources pour laisser davantage de temps pour que les organes subsidiaires puissent se réunir, d'avoir plus souvent recours à la visioconférence pour éviter les coûts encourus par la présence des personnes faisant les exposés, et de mieux planifier les travaux en ajustant les cycles de renouvellement de mandats et d'établissement de rapports afin de mieux répartir la charge de travail sur l'année, ce qui donnerait plus de temps au Conseil pour préparer ses décisions et mener des activités de prévention.

Le travail des rédacteurs désignés et le processus de désignation des présidents des organes subsidiaires est un autre aspect pertinent du travail interne du Conseil de sécurité. Le Groupe de travail termine actuellement son examen de cette question et prépare un projet de note qui aborde les thèmes d'une plus grande participation, ouverture et mise en commun de l'information entre les membres du Conseil. Ce sont là des éléments cruciaux pour renforcer l'efficacité du Conseil et, en fin de compte, aider à promouvoir le consensus nécessaire au sein du Conseil. J'espère, en fait je suis sûr, qu'avec l'appui et la souplesse de tous les membres du Groupe de travail informel, nous serons en mesure de conclure l'examen de cette question très prochainement.

S'agissant des aspects externes du travail du Conseil de sécurité, le Groupe de travail envisage de

nouvelles mesures pour accroître la transparence et l'interaction avec le reste des États Membres. Un projet de note sur les moyens d'améliorer les débats publics – en permettant des échanges plus interactifs, en veillant à un meilleur suivi des débats publics et en les rendent plus efficaces – est en cours de discussion. Nous contemplons également des mesures pour améliorer le rapport annuel grâce au renforcement des aspects relatifs aux échanges avec les États non membres du Conseil et à l'inclusion d'informations portant davantage sur le fond dans le rapport et dans sa présentation à l'Assemblée générale. Les récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil de sécurité établis par les présidents peuvent être des instruments particulièrement utiles pour fournir un éclairage sur le travail accompli. Les séances d'information informelles organisées par les présidents du Conseil, une fois leur présidence terminée, à l'intention de l'ensemble des Membres sont aussi très utiles à cet égard. Cette pratique pourrait être institutionnalisée et viendrait compléter les séances d'information déjà organisées au début de chaque présidence.

Tels sont tous les aspects qui ont été débattus au sein du Groupe de travail informel cette année et qui sont abordés dans un projet de note qui devrait être adopté dans les jours à venir.

Je sais pertinemment qu'il s'agit d'un travail de longue haleine. Le Conseil a fait beaucoup récemment sur cette question suite aux efforts des membres du Conseil et, en particulier, des précédents présidents du Groupe de travail, que je salue, efforts qui ont débouché sur l'adoption de la note présidentielle 507 (S/2010/507). Mais nous savons tous qu'il est toujours possible de mieux faire et la note 507 est un point de départ, pas une fin en soi.

Je suis certain que le prochain Président du Groupe insufflera une nouvelle énergie et proposera de nouvelles idées pour faire avancer ces travaux. Je suis certain qu'il ou elle bénéficiera du plein appui et des encouragements dont j'ai moi-même bénéficié.

Pour terminer, je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité de leur appui et de leurs contributions actives aux travaux des Comités et du Groupe de travail que j'ai eu l'honneur de présider. Je remercie également les experts et le Secrétariat de leur coopération et de leur diligence, ainsi que les interprètes de leur aide inestimable et de leur patience de tous les instants.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Moraes Cabral de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Osorio.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous remercier d'avoir organisé la présente séance qui est une bonne occasion pour les présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité de faire le bilan de leurs travaux au cours des deux dernières années. Il s'agit dans mon cas des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) sur la République islamique d'Iran, que j'ai eu le privilège de présider depuis le 1er janvier 2011.

Premièrement, s'agissant du Comité 1591, après deux années au sein de ce comité, je peux affirmer que l'application des mesures prises par le Conseil est un outil utile pour encourager une solution politique à la situation au Darfour, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour qu'il donne la pleine mesure de ses capacités. En tant que Président du Comité, j'ai cherché à faciliter l'émergence d'un consensus sur l'interprétation des mesures, à fournir tout l'appui possible au Groupe d'experts pour faciliter son travail et à établir un dialogue ouvert avec les divers acteurs concernés. Pendant cette période, le Comité a tenu 12 consultations informelles; maintenu une communication étroite avec le Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour; répondu aux demandes d'informations faites par les États Membres sur la portée des sanctions et conclu un accord avec INTERPOL sur la Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies qui est entré en vigueur le 20 novembre. Cet accord permettra de renforcer l'application des mesures par les États Membres.

La principale difficulté à laquelle nous avons été confrontés ces deux dernières années a été de garantir l'accès du Groupe d'experts au Soudan. L'incapacité à délivrer en temps opportun des visas et des permis d'entrée au Darfour est un problème récurrent que le Comité et le Conseil de sécurité ont contribué à régler. Même si des améliorations ont été constatées au cours de l'année écoulée, des obstacles inacceptables sont réapparus récemment. Le Représentant permanent du Soudan a répondu à nos appels et a transmis aux autorités de son pays les demandes que lui ont présentées le Comité et le Conseil.

Il me paraît important d'approfondir le dialogue entre le Comité et les autorités soudanaises en vue d'améliorer la perception mutuelle de l'influence

que peut avoir le régime sur le processus de paix au Darfour, mais aussi d'échanger des opinions concernant l'inquiétude que continuent de susciter les mesures imposées par le Conseil de sécurité. La visite que le Comité a prévu d'effectuer à Khartoum et au Darfour, qui a été autorisée par le Gouvernement soudanais, offrira une excellente occasion d'élargir les voies de communication, d'améliorer la compréhension des sanctions et de garantir leur pleine application.

En dépit des conditions difficiles dans lesquelles il est amené à exercer ses fonctions, le Groupe d'experts a montré qu'il était une source d'information fiable pour le Comité aux fins de la supervision de l'application des sanctions. Pour exercer ses fonctions, il est indispensable que ses membres travaillent en harmonie, coopèrent et poursuivent les mêmes objectifs, mais également que lui-même continue de fournir des informations de haute qualité. À cet effet, je lance un appel aux États Membres afin qu'ils honorent leurs responsabilités et coopèrent avec le groupe d'experts, lui fournissant en temps opportun des informations précises et véridiques, répondant à ses demandes et facilitant ses visites.

Il convient de souligner que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) contribue aux activités du Groupe. J'estime qu'il faut maintenir cette coopération à titre permanent et à tous les niveaux.

L'application effective des résolutions du Conseil de sécurité repose sur la volonté et la pleine coopération de tous les États Membres. Les rapports sur la mise en œuvre des sanctions sont indispensables à l'action du Comité et de son Groupe d'experts. À ce jour, seuls 29 rapports nationaux ont été reçus. C'est pourquoi j'invite les Membres de l'Organisation à fournir les informations dont ils disposent sur l'application des résolutions pertinentes du Conseil.

S'agissant des nouvelles inscriptions, j'estime qu'il faut poursuivre l'étude des propositions concernant les personnes et entités qui répondent aux critères définis dans les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier lorsque ces acteurs font obstacle au processus de paix ou sont impliqués dans des attaques contre le personnel de la MINUAD.

Enfin, je recommande de renforcer l'interaction dans le secteur privé en vue d'améliorer la compréhension des sanctions par les entreprises qui opèrent au Soudan.

Je vais maintenant passer aux activités menées sous ma direction par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Avec l'adoption de la résolution 1929 (2010), nous avons franchi une étape décisive vers la pleine application des mesures qui visent à garantir que le programme nucléaire de l'Iran est exclusivement pacifique. Cette résolution a créé le Groupe d'experts qui doit, sous la direction du Comité mais en agissant de manière indépendante, aider celui-ci à s'acquitter de son mandat. Durant les deux années où j'ai présidé le Comité, nous avons établi une pratique qui consistait à organiser des réunions périodiques afin d'échanger des points de vue, avec la participation active du Groupe d'experts. Ces réunions visaient à favoriser la bonne application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Comité s'est réuni huit fois.

Pour optimiser l'efficacité de ses travaux, en juillet 2011, le Comité a procédé à un examen approfondi des directives régissant ses travaux. Ce processus visait à redéfinir les méthodes de travail du Comité, augmenter son efficacité et mettre en place des procédures plus claires et plus précises. Grâce à cette révision judicieuse de ses directives, le Comité est notamment parvenu à renforcer son interaction avec les États Membres, en particulier grâce aux avis de réception en temps voulu des rapports faisant état de violations des sanctions, mais aussi en ce qui concerne les demandes d'exemption. Dans le cadre de mes fonctions, j'ai présenté, lors de séances publiques, huit rapports trimestriels rendant compte de l'état de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à la République islamique d'Iran.

En juillet, alors que la Colombie exerçait la présidence du Conseil de sécurité et avec l'appui du Groupe d'experts et du Secrétariat, nous avons organisé une séance publique consacrée aux travaux du Comité et de son Groupe d'experts. Elle nous a permis d'avoir un échange avec les États non membres du Conseil et de prendre connaissance, de source sûre, de l'opinion qu'ils ont des comités de sanctions, de leurs travaux et de l'efficacité avec laquelle ils s'acquittent de leurs mandats respectifs. Selon moi, cette pratique doit se poursuivre car elle contribue à l'amélioration de la communication et de la transparence que les États Membres exigent du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires. En 2011 et 2012, le Comité, avec l'appui précieux du Secrétariat, a modernisé et actualisé son site Internet afin de le rendre plus pratique et efficace pour les utilisateurs.

Je vais maintenant aborder la question de l'étroite collaboration qui s'est développée entre le Comité et son Groupe d'experts durant ces deux années. Il ne fait aucun doute que nous avons amplement bénéficié de l'expérience

du Groupe en matière d'application des sanctions. Il est essentiel, pour favoriser le bon fonctionnement du Comité, de maintenir et de consolider cette interaction. Les méthodes de travail adoptées par le Groupe lui ont permis de préserver son indépendance dans le cadre des enquêtes sur les incidents signalés, de fournir des informations sur ses conclusions et de formuler des recommandations tendant à sensibiliser les États Membres à leurs obligations relatives à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité.

Je dois dire que tant pour mon pays qu'à titre personnel, ce fut une immense satisfaction et un grand honneur que de présider ces deux Comités qui, bien que différents, nous ont permis de comprendre que sans le plein appui des États Membres, ces organes subsidiaires ne peuvent s'acquitter efficacement de leurs mandats. Nous estimons qu'il importe d'intensifier le dialogue et la coopération avec tous les États Membres afin de renforcer leur capacité à mettre efficacement en œuvre les mesures adoptées par le Conseil.

Pour terminer, je remercie les membres des Comités de leur coopération, de leur participation active et de leurs précieuses contributions, qui nous ont permis d'avoir des discussions enrichissantes. Je remercie également les Groupes d'experts de leur action et de leur contribution à l'exécution des mandats des deux Comités. Enfin, je remercie sincèrement l'équipe du Secrétariat de son excellent travail et de l'appui exceptionnel qu'elle m'a fourni pour m'aider à accomplir ma tâche.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Osorio de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Sangqu.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud a eu l'honneur et le privilège de présider ces deux dernières années le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Le Groupe est né de la déclaration S/PRST/2002/2 du Président du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil reconnaît la nécessité de mesures adéquates pour prévenir et régler les conflits en Afrique. En conséquence, ces deux dernières années, le Groupe de travail a examiné des questions thématiques directement liées aux activités du Conseil en matière d'identification de propositions, ce qui pourrait s'avérer utile dans le cadre des activités menées par le Conseil en Afrique. Je vais donc axer ma déclaration sur les travaux effectués depuis notre accession à la présidence du Groupe de travail en 2011.

Le 31 mars 2011, le Groupe de travail a tenu une réunion durant laquelle il a recherché des moyens d'améliorer son efficacité. À cette occasion, il s'est posé la question de savoir comment améliorer le suivi de la mise en œuvre des recommandations contenues dans la déclaration présidentielle. Le Groupe s'est également demandé à quelle vitesse le Conseil pouvait appliquer et concrétiser ses recommandations et quelle devait être la fréquence des exposés présentés au Conseil de sécurité. Plusieurs recommandations relatives aux méthodes de travail du Groupe de travail sont issues de cette réunion, la principale étant que le Conseil pourrait charger le Groupe de travail d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ses résolutions et d'autres initiatives dans les domaines de la consolidation de la paix, de la prévention et du règlement des conflits et de la médiation en Afrique; le Groupe de travail devrait ensuite présenter des recommandations au Conseil.

Le 3 mai 2011, le Groupe de travail a organisé un dialogue interactif entre ses membres et les représentants permanents des États membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) basés à New York. Le débat a porté sur la coopération entre les deux Conseils et a servi à préparer les délibérations annuelles entre ces deux organes, qui se sont déroulées à Addis-Abeba dans le courant du mois de mai.

Le Groupe de travail a aussi organisé un séminaire sur les outils et indicateurs d'alerte rapide pour évaluer le risque de violence postélectorale en Afrique. La réunion a analysé les outils d'alerte rapide disponibles qui permettent de prévoir et de prévenir les violences électorales et la manière dont ils pourraient être utilisés par la communauté internationale avant, pendant et après des élections. Le 28 septembre 2011, le Groupe de travail a organisé un autre séminaire consacré aux causes profondes des conflits en Afrique et aux nouveaux défis pour la paix et la sécurité. La réunion a, entre autres, examiné le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (voir S/2010/476) ainsi que le Rapport sur le développement dans le monde 2011 : conflits, sécurité et développement, publié par la Banque mondiale.

Le Groupe de travail a aussi organisé un séminaire sur les dernières leçons tirées en matière de prévention et de résolution des conflits en Afrique, y compris en matière de coordination des interventions et de soutien aux capacités locales. La réunion a examiné la manière dont l'essentiel des activités de prévention devrait s'appuyer non plus sur des interventions extérieures réactives, et à posteriori ayant des effets limités et superficiels, mais plutôt sur des initiatives internes visant à renforcer les capacités locales et nationales en matière de prévention des conflits. S'agissant

de la diplomatie préventive, les discussions ont surtout porté sur les expériences concluantes, notamment le rôle important joué par l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations régionales.

Le 8 juin, le Groupe de travail a organisé une réunion sur le renforcement de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU. Le séminaire a examiné les moyens pratiques pouvant être utilisés pour honorer les engagements pris par le Conseil de sécurité dans la résolution 2033 (2012) et sur la façon dont l'Union africaine et l'ONU pourrait coopérer encore davantage pour prévenir les conflits en Afrique.

Le Groupe de travail a aussi organisé une réunion sur la promotion et le respect de l'état de droit et de la justice dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Cette réunion s'est intéressée à la relation entre l'état de droit et le règlement des conflits, particulièrement dans le cadre du Conseil de sécurité. Elle a aussi donné lieu à un échange de vues sur l'instauration de l'état de droit. Des indications pratiques ont été fournies sur les problèmes relatifs à l'instauration de l'état de droit en Afrique, et il a aussi été indiqué dans quelle mesure cela s'appliquait aux efforts déployés par la communauté internationale pour régler les conflits, en mettant l'accent sur ceux du Conseil de sécurité.

Malheureusement, en raison de l'ouragan Sandy, nous avons été dans l'obligation d'annuler la réunion ayant pour thème « La promotion de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance », qui était prévue pour le 30 octobre. De même, nous n'avons pas pu organiser la réunion de réflexion sur les conflits en Afrique, dont le but était de comprendre les causes et les facteurs déterminants pour promouvoir et trouver des solutions durables aux conflits africains.

Durant la présidence sud-africaine du Groupe de travail, nous avons particulièrement insisté sur le fait que les réunions soient ouvertes aux pays non membres du Conseil de sécurité ainsi qu'aux organisations de la société civile, particulièrement celles qui sont actives sur le terrain. Nous avons encouragé des discussions ouvertes et franches afin de mettre en valeur des idées qui contribueraient positivement au renforcement des travaux du Conseil de sécurité, surtout puisque que son ordre du jour est particulièrement axé sur les questions africaines. Nous suggérons que le Groupe de travail continue de tenir des réunions ouvertes de cette nature.

Durant notre mandat, nous avons profité des conseils techniques d'intellectuels, du Secrétariat et d'autres professionnels. Cela a considérablement enrichi nos débats avec des données d'expérience et connaissances spécialisées différentes. Nous recommandons donc le maintien de cette pratique. En outre, nous proposons que les sujets soient continuellement revus afin d'examiner de manière approfondie les problèmes qui persistent en Afrique et d'essayer de trouver des mécanismes d'atténuation au moyen d'un dialogue continu.

En outre, on se souviendra que dans sa résolution 2033 (2012), le Conseil a décidé d'assurer le suivi des communiqués des réunions consultatives annuelles des deux Conseils, notamment dans le cadre du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Le Groupe de travail devrait continuer de s'acquitter de cet important mandat, qui lui a été confié par le Conseil de sécurité.

Par ailleurs, les différentes réunions ont débouché sur des recommandations très utiles qui pourraient renforcer les travaux du Conseil de sécurité. En outre, nous suggérons que le Conseil organise une débat interactif fondé sur les recommandations pour déterminer celles qui pourraient être intégrées dans les travaux du Conseil de sécurité.

Je souhaiterais exprimer ma gratitude et celle de la délégation sud-africaine aux membres du Groupe de travail pour leur collaboration et l'aide qu'ils m'ont apportée dans le cadre du mandat du Groupe du travail. Je pense en particulier à l'Organisation et à toutes les personnes qui ont enrichi considérablement les discussions du Groupe de travail.

Enfin, je tiens à remercier le Secrétariat du concours qu'il nous a apporté dans l'exécution de notre mandat, et en particulier James Sutterlin, Marylyn Alfred et Oseloka Obaze de l'appui spécialisé qu'ils ont apporté à ma délégation. Je souhaite plein succès à mon successeur dans la poursuite des travaux réalisés par le Groupe de travail.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Sangqu de son exposé.

Au nom du Conseil de sécurité, je saisis cette occasion pour remercier de leurs exposés les présidents sortants: l'Inde, l'Allemagne, le Portugal et l'Afrique du Sud. Le Conseil les remercie de leurs exposés et de la manière avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 5.